

› notre **enquête**

Désigné « grande cause nationale » pour l'année 2014, l'engagement associatif est l'un des moteurs de la société française. Acteurs, créateurs de lien social et stimulateurs de l'économie, les bénévoles sont 12,7 millions à œuvrer dans des associations. Des forces vives qui irriguent de nombreux domaines et sont aujourd'hui en pleine évolution.

Bénévoles, ils font bouger la société



JACQUES

Colonel des sapeurs-pompiers volontaires, à Morestel (Isère).

FRANCOIS HENRY/REA



MANITRA

Bénévole au Secours catholique de Dijon (Côte-d'Or).

ARNAUD DALUPHIN/REA

PAR MARIE-VALENTINE CHAUDON

N'EN DÉPLAISE aux esprits chagrins, prompts à dénoncer l'individualisme galopant, la solidarité se porte bien. Entre 2010 et 2013, le nombre de Français engagés dans des associations est passé de 11,3 millions à 12,7 millions (1). Si l'on ajoute les personnes qui donnent de leur temps de manière informelle, le nombre dépasse les 20 millions. De l'action sociale au sport en passant par le secourisme, les services à la personne, l'éducation ou encore la culture, le bénévolat irrigue de multiples secteurs. La France compte 1,3 million d'associations dispersées sur tout le territoire. « Elles créent

une véritable dynamique, en termes d'activité et d'économie, assure le sociologue et économiste Jean-Louis Laville (2). Entre 2000 et 2010, le secteur associatif, porté par l'implication des bénévoles, a créé plus d'emplois que les entreprises. »

Plus 30 % de jeunes dans les associations en quatre ans

Les associations constituent également un maillon essentiel de la cohésion sociale. « Elles sont présentes dans les zones rurales ou les zones urbaines sensibles, où plus grand-chose ne fonctionne », explique Guillaume Douet, responsable du département Bénévolat au Secours catholique. Comme le montre le baromètre 2013 TNS-Sofres

sur les associations, la population leur accorde encore une large confiance (52 %) tandis qu'elle se méfie de plus en plus de l'action politique (seulement 14 % de confiance). Les citoyens ont donc une bonne opinion du monde associatif et sont, toutes générations confondues, de plus en plus nombreux à s'y engager. « C'est l'un des effets de la crise, explique Dominique Thierry, président de France Bénévolat. Les gens ont spontanément davantage envie de solidarité. C'est le cas des jeunes qui souffrent particulièrement de la situation financière. »

Ainsi, depuis 2010, le nombre des 15-35 ans engagés dans des associations a grimpé de plus de 30 %. Ils sont actuellement plus de 3 millions, talonnant les

MAURICETTE

Présidente
bénévole du club
de volley-ball
d'Andrezé
(Maine-et-Loire).



THOMAS LOUAPRE

FRANCK

Bénévole
au Festival
interceltique
de Lorient
(Morbihan).



FRANCK BETERMINANDIA



✓ Franck,

41 ans, bénévole au Festival interceltique de Lorient

« Mon moteur ? La passion »

Chaque été, Franck prend deux semaines de vacances qu'il passe à... trimer dans les coulisses du Festival interceltique de Lorient. Depuis 1992, ce quadragénaire, ancien militaire reconverti dans les assurances, fait partie des 1200 bénévoles qui participent à l'organisation du rendez-vous breton. Cette année encore, l'événement a attiré 700 000 visiteurs du monde entier. « C'est une sacrée machine ! commente-t-il, confiant sa fierté d'œuvrer à quelque chose de si important. » Son moteur ? Sa passion pour la culture bretonne. Il pratique la danse folklorique avec son épouse, Maud, et leurs trois fils, âgés de 5 à 12 ans. Et préside une association culturelle bretonne. « Il me tient à cœur de faire découvrir et partager ce patrimoine. Je suis né à Lorient et je suis très attaché au festival. Il faut le défendre pour le transmettre aux jeunes générations. »

FRANCK BETERMINANDIA

« POUR BEAUCOUP, LE BÉNÉVOLAT EST UNE QUÊTE DE SENS »

► plus de 65 ans, toujours très présents. Les actifs de 35 à 64 ans, forment, eux, le gros des troupes avec 5,5 millions de bénévoles. Le monde associatif connaît néanmoins des transformations profondes : s'ils sont plus nombreux, les bénévoles privilégient davantage les missions ponctuelles, au détriment d'un engagement durable. « On assiste à une baisse du bénévolat régulier, observe Guillaume Douet, du Secours catholique. Avec les études, le travail, jeunes et actifs sont plus mobiles. Les retraités, eux, sont bien occupés : ils aident leurs enfants et s'occupent de leurs parents. »

Au cours de ces trente dernières années, les ressorts de l'engagement ont changé de nature. Longtemps politiques ou religieux, ils reposent désormais sur des visées plus personnelles.

« Pour beaucoup, le bénévolat est une quête de sens, indique Dominique Thierry. C'est pourquoi ils privilégient les actions de proximité, dont les résultats sont visibles rapidement. On n'est plus dans une démarche sacrificielle : il s'agit d'être utile aux autres aussi parce que ça fait du bien à soi-même. » Tous domaines confondus, les bénévoles sont cependant peu enclins à prendre des responsabilités au sein des organisations. « Il existe un vrai problème de renouvellement des dirigeants, poursuit Dominique Thierry, de France Bénévolat. Les nouvelles recrues préfèrent l'action aux responsabilités, souvent perçues comme écrasantes. De nombreuses associations ont longtemps vu leur gestion incarnée par quelques individus seulement, il faut désormais une approche plus collective et développer la coopération intergénérationnelle. » Dans leur gestion comme dans leur fonctionnement, les associations doivent s'adapter aux profils et désirs de leurs troupes. Un enjeu de taille pour l'avenir. « Elles n'ont pas le choix,

confirme Jacques Malet, coordinateur du réseau d'experts Recherches et Solidarités. Le besoin de solidarité progresse, il y a là un potentiel qu'elles doivent exploiter, en attirant toujours plus de bonnes volontés. » Vivier de taille : les rangs même des associations, dont les bénéficiaires sont des bénévoles en puissance.

Une bonne image mais un manque de reconnaissance

« Quel que soit le type de structure, d'entraide ou de sport par exemple, il faut mobiliser les personnes qui profitent des services proposés : ce sont les meilleures recrues, assure Jacques Malet qui milite également pour une plus grande pédagogie autour du monde associatif. « Pourquoi ne pas l'introduire au collège ? propose-t-il. Paradoxalement, même si elles ont une bonne image, le rôle joué par les associations n'est pas assez connu des citoyens. »

Même si 70 % d'entre eux se disent heureux (3), les bénévoles manquent globalement de reconnaissance.



✍ **Mauricette,**

59 ans, présidente
d'un club de volley-ball

« **Le bonheur de transmettre** »

Lorsqu'elle quitte l'usine de chaussures où elle travaille, Mauricette coiffe plusieurs casquettes. Depuis dix ans, elle préside le club de volley d'Andrezé (Maine-et-Loire), un village de 1800 habitants, où elle a fait ses premières manchettes. L'association compte près de 70 licenciés, parmi lesquels sa fille et sa petite-fille. Mauricette entraîne chaque semaine les plus jeunes, qu'elle accompagne pour les matchs chaque week-end dans tout le département. Elle participe aussi à de multiples réunions : à la mairie, au comité départemental de volley... Le tout bénévolement, bien sûr. « Cela représente beaucoup de temps mais c'est surtout beaucoup de plaisir. J'aime le contact avec les autres, la convivialité. Le sport permet aussi de transmettre des valeurs de respect et de vivre ensemble. Rien ne me rend plus heureuse que de voir des jeunes rejoindre le club ! »

THOMAS LOUAPRE

« Ils ne sont pas reconnus à leur juste valeur, par la société mais aussi par les pouvoirs publics », regrette Dominique Thierry, de France Bénévolat. L'association propose depuis 2007 un « passeport bénévole ». Il s'agit de valoriser les compétences acquises lors d'une expérience associative, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une nouvelle formation ou de la reprise d'études supérieures. Pour aller plus loin, faut-il doter les bénévoles d'un véritable statut ? « Surtout pas ! réfute Guillaume Douet, du Secours catholique. Le bénévolat doit rester tel qu'il a été défini par le Conseil économique et social en 1993 (4). Un cadre juridique n'aurait pas de sens. » La loi prévoit déjà des dispositifs complémentaires : le volontariat, le service civique, indemnisés, ou encore le mécénat de compétence, qui consiste pour les entreprises à mettre leurs salariés, sur leur temps de travail, à disposition d'associations. « Ce n'est pas stricto sensu du bénévolat, commente Dominique Thierry, mais ces

initiatives participent à la vitalité du secteur. » Une dynamique que les associations voudraient enfin voir saluée par les pouvoirs publics, au-delà du label « grande cause nationale » (lire ci-dessous). « Les associations sont malheureusement considérées comme des outils de moindre coût pour supplanter les services publics, regrette Jean-Louis Laville. Or, elles ont aussi une grande capacité d'innovation

économique et sociale qu'il est urgent de valoriser. » Un défi de taille pour la société de demain. ●

(1) *Étude de France Bénévolat menée en 2013 avec l'Ifop.* (2) *Auteur de Politique de l'association (Seuil, 2013).* (3) *Baromètre de Recherche et Solidarités sur l'état des bénévoles, en mai 2014.* (4) « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. »

Repère

L'engagement associatif, grande cause nationale 2014

Après l'autisme en 2012 et l'illettrisme en 2013, l'engagement associatif a été désigné « grande cause nationale » pour l'année 2014. Ce label est l'occasion pour le monde associatif de faire connaître ses actions. Dès le 15 septembre, une grande campagne de communication aura lieu sur Internet, puis en octobre à la télévision, à la radio, dans les journaux et au cinéma. « Nous voulons mettre en avant

le rôle des associations dans le pays, explique Antonin Cois, en charge du projet "grande cause nationale" au sein du mouvement associatif. On oublie trop souvent que 3,2 % du produit intérieur brut dérive directement de la contribution des associations, qui, par ailleurs, recrutent ! On prévoit 600 000 postes à pourvoir d'ici à 2020 dans l'économie sociale et solidaire, essentiellement portée par les associations. »





↙ **Manitra,**

25 ans, bénévole au Secours catholique

« Partager, la vraie richesse »

Au moins trois après-midi par semaine, Manitra se rend au Secours catholique de Dijon (Côte-d'Or) pour accueillir des demandeurs d'asile. Depuis 2011, elle les aide à constituer des dossiers administratifs. « Le Secours catholique a changé ma vie ! affirme la jeune femme, arrivée de Madagascar en 2010 pour ses études. Peu après mon installation, j'ai eu des problèmes de logement. J'étais loin de ma famille, l'association m'a aidée. Ensuite, j'ai eu envie d'aider les autres à mon tour. » Aujourd'hui, après l'obtention d'un master en communication et une année de service civique au Secours catholique, elle continue de donner de son temps en attendant de trouver un emploi. Du 28 au 31 août, elle rejoint 250 autres jeunes bénévoles à Saint-Malo pour la première université d'été du mouvement. Un rendez-vous dont elle se réjouit : « La rencontre fait partie du bénévolat. Tout le monde a quelque chose à partager et, aujourd'hui, même si je vis moi-même dans la précarité, je me sens plus riche. »

ARNAUD DAUPHIN/REA

↘ **Jacques,**

58 ans, sapeur-pompier volontaire

« Aider les autres, tout simplement »

Sur les 248 000 pompiers français, 193 000 sont des volontaires. À Morestel (Isère), Jacques est l'un d'eux, « fier » d'appartenir à cette « grande famille ». Incendies, interventions à domicile, accidents de la route... Depuis 1973, Jacques a fait des centaines d'interventions, à l'issue parfois tragique. « On ne s'habitue pas », confie-t-il. Pourtant, il n'a jamais renoncé à son engagement, mené en parallèle de son travail de cadre technique dans le bâtiment. Son leitmotiv : « Aider les autres », tout simplement. Au fil des années et des formations, Jacques a obtenu le grade de colonel. Ils ne sont que deux volontaires à l'avoir atteint. Il a aussi milité pour la reconnaissance d'un statut de pompier volontaire, qui a fait l'objet d'une loi en 2011. Les volontaires perçoivent une indemnité de 6 à 10 € de l'heure, et peuvent dorénavant bénéficier de la même invalidité que les professionnels en cas d'accident. « C'est la moindre des choses. Nous devons aussi penser aux futures générations. »

FRANÇOIS HENRI/REA

